

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR052024

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux de maintenance de l'éclairage public par CEGELEC Roanne,

ARRETE

Article 1 : A compter du 05/02/2024 au 31/01/2025

L'entreprise CEGELEC pourra prendre des mesures d'interdiction de stationnement, de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre de la maintenance (dépannage et entretien, travaux neufs des luminaires et lampadaires) sur l'ensemble de la commune.

Article 2: L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place.

Article 4: Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

* Entreprise CEGELEC de Roanne

* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 02 Février 2024

Le Maire,

Marie François GAUME

